REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES UNIVALOM Siège:

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES

06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07





# SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

Délibération 2022-56

OBJET : Élection d'un membre à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) d'UNIVALOM

Le 9 décembre 2022 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

## Présents:

#### Membres titulaires:

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale;

## Procurations:

Marie ANASSE à Georges VAZIA
Christophe ULIVIERI à Denise LAURENT
Philippe DELEAN à Françoise THOMEL
Jean-Marc DELIA à Jean LEONETTI
Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Marion MUSSO à Hassan EL JAZOULI

## Membres excusés :

Khéra BADAOUI, Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;

François WYSZKOWSKI, délégué de la Commission syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Mme THOMEL est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20221209-2022-56-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022 CONSIDERANT la délibération n°2022-02 du 3 mars 2022 par laquelle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants, le Comité syndical a créé la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP) d'UNIVALOM.

CONSIDERANT que le Comité syndical, par cette même délibération n°2022-02 du 3 mars 2022, a désigné les membres titulaires et suppléants suivants à la CDSP d'UNIVALOM :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. Eric MELE (CASA)	M. Georges VAZIA (CASA)
M. Hassan EL JAZOULI (CASA)	Mme Anne-Marie BOUSQUET (CASA)
M. Xavier WIIK (CASA)	M. Christophe FONCK (CASA)
M. Christophe ULIVIERI (CACPL)	M. Bernard ALENDA (CACPL)
M. Patrick PEIRETTI (CACPL)	M. Roland RAIBAUDI (CAPG)

CONSIDERANT la délibération n°CC.2022.117 du 11 Juillet 2022, par laquelle la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a souhaité modifier ses représentants au sein du Comité syndical d'UNIVALOM.

Suite au départ de Monsieur Eric MELE, représentant de la CASA et membre titulaire de la CDSP, il convient de procéder à son remplacement. En application des dispositions du C.G.C.T, le suppléant actuellement en poste se substitue au membre titulaire, ainsi Monsieur VAZIA est désigné membre titulaire, et il est nécessaire de procéder au remplacement du membre suppléant par élection.

Un appel à candidature est lancé parmi les délégués.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE se porte candidat.

En l'absence de réglementation, il convient d'appliquer le processus général de désignation des organes des Collectivités territoriales. En l'espèce, l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités de vote des délibérations prévoit un scrutin à bulletin secret, uninominal à trois tours.

Monsieur le Président demande si, conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le Comité accepte un vote à main levée.

Le Comité accepte à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE a obtenu 25 voix.

Monsieur Emmanuel DELMOTTE ayant obtenu la majorité des voix, est déclaré élu.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

• PREND ACTE de la nomination de Monsieur Emmanuel DELMOTTE en tant que membre suppléant de la CDSP d'UNIVALOM.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20221209-2022-56-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022

16 DEC. 2022

Valorisatio